

UTL- Université du Temps Libre de Périgueux

Maison des Associations
12 cours Fénelon - 24000 Périgueux

Téléphone : 05.53.53.94.49
Site web : www.utlperigueux.org

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - ANNEE 2020/2021

Ce document RECTO - VERSO peut être téléchargé sur le site de l'UTL
Merci d'établir "1 seul chèque par personne" à l'ordre de l'UTL de Périgueux

"1 seul formulaire par personne"

"joindre une " ENVELOPPE TIMBREE "

à votre adresse, pour retour de la carte d'adhésion "

M / Mme	Nom :	Prénom :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Portable :	
Adresse électronique :	@	
Année de naissance :	en MAJUSCULE svp pour mieux vous lire - Attention aux points et tirets	

	Tarifs	Choix	Montant
COTISATION DE BASE (-obligatoire-)	30 €	X	30 €
ATELIERS: (mettre une croix dans la case " choix" de l'atelier désiré)			
Œnologie : 9 cours (à payer directement au professeur : Mme Roberty)	213 €		
Œnologie : 13 cours (à payer directement au professeur : Mme Roberty)	299 €		
Peinture <i>confirmé</i> - Sylvie Marcillaud	150 €		
Taï-Chi <i>pour débutant</i>	150 €		
Qi Gong <i>pour débutant</i>	150 €		
Dessin & Peinture <i>pour débutant</i> - Patricia Delmas Marsalet	130 €		
Dessin <i>confirmé</i> - Patricia Delmas Marsalet	130 €		
Informatique (1) <i>débutant (D) Intermédiaire (I) Confirmé (C)</i>	110 €		
Chorale	60 €		
Philosophie (1) <i>lundi (L) ou mercredi (M)</i>	60 €		
Histoire de l'Art	55 €		
Total:			€

(1) entourer le niveau estimé - (2) Possibilité de payer en 3 fois au-dessus de 150€ seulement, chèques datés du jour de l'inscription

Date:

Signature

Je reconnais avoir pris connaissance des **consignes sanitaires imposées** pour la **COVID-19** et m'engage à les respecter afin d'accéder aux activités auxquelles je me suis inscrit(e) et dégage l'UTL de toute responsabilité.

Cadre réservé à l'UTL	si Échelonnement	oui / non	Montant (2)			
si le nom du chèque est différent de celui de l'adhérent, merci de mentionner		Carte n° :				
* au dos du chèque: nom du bénéficiaire et n° de carte		Délivrée le :				
* ci-dessous le nom du titulaire du chèque :		Par :				

Adhésion

Exceptionnellement, cette année 2020/2021, les inscriptions ne se font que par courrier, en envoyant le formulaire d'inscription à la maison des associations.

Extrait de la charte de l'adhérent concernant les inscriptions à l'UTL

Les adhésions et les inscriptions aux activités ont lieu chaque année à partir du 1er lundi du mois de septembre. Aucune adhésion par mail ne sera retenue.

Elles peuvent également se faire par courrier en envoyant le formulaire d'inscription accompagné d'un chèque de règlement et d'une enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour l'envoi de la carte d'adhésion. À défaut, la carte restera à la disposition de l'adhérent au bureau de l'UTL.

Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone ou internet

Une carte d'adhérent nominative, individuelle et **non remboursable** est remise à toute personne s'étant acquittée de son adhésion. Elle est valable pour toute l'année universitaire. Elle donne accès gratuitement aux conférences du mardi et permet de participer aux différentes activités payantes proposées par l'UTL. **Elle doit être présentée lors de toutes participations.** Elle donne également droit à des réductions chez nos partenaires dont la liste est consultable sur le site internet de l'association ou dans le bulletin.

Demandeurs d'emplois, étudiants, handicapés peuvent bénéficier d'une réduction de 50% sur le tarif des ateliers entièrement maîtrisés par l'UTL.

Activités

Les inscriptions aux activités sont accordées dans la limite des places disponibles.

L'adhérent est responsable de son état physique et doit s'assurer que sa santé est compatible avec certaines activités : sorties, voyages, Tai chi, Qi-Gong, ...

Abandon ou absence à une activité :

- L'absence à une ou plusieurs séances ne peut donner lieu à un remboursement même partiel.
- Si une ou plusieurs disciplines ne peuvent avoir lieu aux jours prévus, elles seront reportées par l'UTL à une date ultérieure, dans le cadre de l'année universitaire en cours.
- Dans le cas d'une défection temporaire d'un professeur ou intervenant, l'UTL mettra tout en œuvre pour trouver un remplaçant dans les meilleurs délais.

Remboursement

- Aucun remboursement d'atelier ne sera effectué après la 2ème séance, quel que soit le niveau choisi.

Seuls les cas de force majeure peuvent permettre de déroger à ces prescriptions (par exemple, activité supprimée par l'UTL en raison d'un nombre insuffisant de participants).

Le remboursement du coût de l'activité ne se fera qu'au siège de l'UTL sur présentation de la carte de l'adhérent.

Convocation

Aucune convocation n'est envoyée pour suivre les cours et ateliers. Les adhérents doivent se reporter au calendrier des activités de l'UTL qui se trouve sur notre site internet et dans le bulletin annuel, ou se renseigner au secrétariat du siège de l'Association pendant les permanences.